



CEREMONIE D'ATTRIBUTION DE DEUX LICENCES DE FOURNISSEURS D'ACCÈS INTERNET

Lomé, le 07 Juin 2017 – Le Ministère des Postes et de l'Économie Numérique (MPEN) officialise l'attribution de deux (2) licences de fournisseurs d'accès internet (FAI) approuvées par le gouvernement.

La signature de deux (2) nouvelles licences FAI entre le MPEN et les deux entreprises adjudicataires, la société TEOLIS SA, représentée par Messieurs Michel BAGNAH et Isidore BARCOLA ainsi que le GROUPE VIVENDI AFRICA Togo (GVA Togo), représenté par Monsieur Alexandre COHEN, vise à promouvoir la qualité de service et la compétitivité des prix au profit des usagers.

Elle s'accompagne de cahiers des charges, avec de fortes obligations d'investissements ainsi que des exigences de qualité de service pour assurer une certaine performance des opérateurs.

L'attribution de ces licences permettra aux consommateurs togolais d'avoir le choix entre davantage de fournisseurs de service Internet. Elle assurera ainsi une nette amélioration de la qualité de service de l'internet. En effet, c'est cette qualité de service offerte, qui départagera les fournisseurs et fidélisera leur clientèle.

De nouvelles offres adaptées à chacun des segments du marché seront alors disponibles pour satisfaire tant les petits consommateurs, que les consommateurs moyens et les grands consommateurs. A terme, l'émergence de ces nouvelles offres renforcera la concurrence avec pour conséquence une baisse des prix et la création d'emplois.

Pour rappel, le 24 Août 2016, le Ministère des Postes et de l'Économie Numérique a obtenu l'autorisation du gouvernement de procéder au lancement du processus d'attribution de deux (2) nouvelles licences à des fournisseurs d'accès internet. S'en était donc suivi le 3 octobre 2016, un appel à concurrence. A l'issue de l'évaluation des offres techniques, puis des offres financières, le classement final a désigné la société TEOLIS SA et le GVA Togo en tant qu'adjudicataires provisoires des deux licences FAI.

Le gouvernement a donné le 31 mai 2017, l'autorisation au Ministère des Postes et de l'Économie Numérique de leur accorder des licences FAI.

Ainsi, TEOLIS et GVA Togo disposent de neuf (09) mois, d'ici février 2018, pour déployer leurs infrastructures et débiter la commercialisation de leurs offres internet. GVA Togo proposera aux consommateurs togolais de la fibre optique jusqu'au domicile (FFTH) et TEOLIS développera ses offres en s'appuyant sur la technologie LTE.

A l'occasion de cette cérémonie, le Ministre Cina Lawson a précisé que : « *L'arrivée de ces deux nouveaux FAI dans le secteur des télécommunications est une étape supplémentaire dans la concrétisation de la politique numérique du gouvernement.* »

Contact presse : Delali KUDAWOO ; delali.kudawoo@numerique.gouv.tg

Le Ministère des Postes et de l'Economie Numérique définit et coordonne la mise en œuvre de la politique de l'Etat dans les domaines des postes et de l'économie numérique. A ce titre, il traite des questions relatives au développement et à la promotion des activités postales et œuvre à la promotion et à la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC) en vue de l'émergence du secteur de l'économie numérique. Depuis 2010, Cina LAWSON occupe les fonctions de Ministre des Postes et de l'Economie Numérique.